

Accréditation sur la dimension mentale

Los Angeles 2028 – Comment ça marche ?

L'accréditation proposée par la FF Voile a plusieurs objectifs :

- Assurer un lien entre la Fédération Française de voile (la Cellule d'Accompagnement de la Performance Humaine (CAPH), les entraîneurs nationaux, le manager de la performance) et les accompagnateurs des athlètes et entraîneurs Équipe De France (EDF), Équipe De France Jeune (EDFJ), Groupe France, Groupe cible (U23 – U19)
- Faciliter la relation :
 - Accompagnateurs / athlète-entraîneur
 - Accompagnateurs / CAPH – Manager EDF
- Valider un réseau d'accompagnateurs qui pourra être en capacité d'accompagner des athlètes et des entraîneurs
- Sécuriser l'accompagnement des athlètes et/ou des entraîneurs et des collectifs en s'assurant du cadre déontologique et éthique
- Donner de la lisibilité en interne sur les intervenants, leurs singularités, leurs domaines d'expertises.

Le cadre général de l'accréditation sur la dimension mentale

On passe d'un référencement à **une accréditation plus cadrée** pour **assurer prioritairement une partie de l'accompagnement d'athlètes Equipe de France, Groupe France et d'entraîneurs EDF**. Nous allons également renforcer l'accompagnement interne.

La performance des athlètes présents aux Jeux Olympique de Los Angeles est notre objectif premier. Nous voulons renforcer la coordination des accompagnements sur la dimension mentale. Nous souhaitons plus de lisibilité sur les objectifs de travail et avoir une évaluation régulière des avancées.

Nous souhaitons que la relation entraîneur-accompagnateur-athlète soit renforcée. Dans ce contexte l'entraîneur pourra proposer et/ou compléter le contrat de départ par des objectifs de travail qui lui paraîtront utiles à athlètes. Il bénéficiera des retours sur l'avancée du travail dans le respect de la confidentialité. L'accompagnateur s'assurera de ce que l'athlète accepte ou non de partager. Nous souhaitons favoriser la mise en place d'un contrat tripartite pour l'accompagnement des athlètes EDF – Groupe France - EDFJ.

Concernant l'accompagnement des entraîneurs, un contrat tripartite sera obligatoirement mis en place. Le manager de la performance pourra formuler des objectifs et aura un retour sur l'avancée du travail.

Le pilote de la cellule sera également un acteur à intégrer dans les retours et bilans. Il assurera une coordination et une vision d'ensemble.

La fédération est le garant des fonds publics et à ce titre elle est directement intégrée dans la démarche contractuelle entre un athlète et un accompagnateur de la dimension mentale. Le contrat tripartite est une obligation concernant les entraîneurs et l'accompagnement de collectifs, la fédération étant le financeur direct.

La prise en charge des accompagnements, 3 possibilités :

Si l'accompagnateur intervient sur la demande d'un athlète, il est pris en charge par cet athlète. Notre demande est à minima d'avoir un lien régulier avec l'entraîneur et le responsable de la CAPH et au mieux la mise en place d'un contrat tripartite.

Dans le cadre de l'accompagnement d'un entraîneur, c'est la fédération qui prend en charge la prestation au titre de la CAPH. Le montant de la prestation pourra être questionné. Un contrat tripartite est mis en place et un devis est fourni en amont de l'accompagnement.

Lorsque l'accompagnateur est contacté pour une action collective Equipe de France, il est rémunéré par la fédération au titre de la CAPH. Toutes les sollicitations à ce niveau devront être validées en amont par le pilote de la CAPH et les deux managers. Un contrat tripartite est mis en place et un devis est fourni en amont de l'accompagnement. Le montant de la prestation pourra être questionné

Procédure d'accréditation FFVoile 2028 :

Dans le cas où l'accompagnateur était référencé sur la PO 2024

- Signer la nouvelle charte intégrant les nouvelles recommandations de la FF Voile
- Fournir une attestation de supervision en cours de validité

Dans le cas où l'accompagnateur n'était pas référencé sur la PO 2024

- Fournir un Curriculum vitae, la formation initiale devra être de 120 heure minimum
- Justification d'un stage pratique dans le cadre de sa formation et d'une expérience de 2 années post-formation initiale
- Répondre aux questions indiquées dans le dossier d'accréditation (Page 4)
- Fournir une attestation de supervision en cours de validité
- Signer la charte intégrant les nouvelles recommandations de la FF Voile

Suite à la réception du dossier complet, un temps en visio sera proposé pour finaliser potentiellement l'accréditation.

Le référencement sera valide jusqu'en décembre 2028

L'accréditation offre la possibilité :

- D'intégrer le réseau des accompagnateurs de la dimension mental de la FFVoile animé par la Cellule d'Accompagnement de la Performance Humaine
- De participer à un séminaire annuel (2026 – 2028)
- D'être sollicité pour accompagner des athlètes ou des entraîneurs ainsi que des collectifs.
- De bénéficier d'une visibilité sur le site haut niveau de la FFV et de mettre en avant son statut d'accrédité « Accompagnateur de la dimension mentale accrédité FFVoile »

Le processus d'attribution d'un accompagnement individuel

